

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue à la salle des commissaires, le mercredi 13 décembre 2017 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

PRÉSENCES

Mme Marie-Claude Deschênes	M. Sylvain Lefèbvre-Matte
Mme Isabelle Mainguy	M. Roger B. Plamondon
Mme Johanne Minville	M. Serge Tremblay
Mme Lina Moisan	M. Yves Walsh

Mme Stéphanie Ratté, représentante commissaire-parent pour le EHDAA

ABSENCES

Mme Laurette Côté	M. Benoit Bisson
Mme Nadia Paradis	

Sont aussi présents les membres du conseil de direction :

M. Luc Galvani, directeur général et directeur de la formation adulte, professionnelle et des technologies, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et matérielles et du transport scolaire, Mme Marlène Bédard, directrice des Services éducatifs, Mme Claudette Julien, directrice adjointe des Services éducatifs, M. Éric Bouchard, directeur du Service des ressources humaines et Mme Monique Delisle, secrétaire générale et directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30 heures, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

CC50/17-18**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 décembre 2017 en ajoutant les points suivants :

- 11.1 Impôt ;
- 11.2 Taxe scolaire ;
- 12.1 Récréations.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Réflexion et constatation du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

De la séance ordinaire du 13 décembre 2017

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2017

3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions ^D

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

4.1 Questions et correspondance des élèves

4.2 Questions et correspondance du public

5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

5.1 Intervention du représentant du primaire

5.2 Intervention du représentant du secondaire

5.3 Intervention du représentant EHDAA

6. DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA FORMATION ADULTE ET PROFESSIONNELLE ET DES TECHNOLOGIES

6.1 Présentation et adoption du rapport annuel 2016-2017 ^D

7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES

7.1

8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

8.1

8.2

9. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

9.1

9.2

10. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

10.1 Frais chargés aux parents – Demande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

10.2

11. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT

11.1

11.2

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1

12.2

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Monique Delisle,

Secrétaire générale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC51/17-18

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2017

Monsieur le commissaire Sylvain Lefebvre-Matte propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2017 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC52/17-18

6.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2016-2017

Attendu que la Commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte, à la population de son territoire, de la réalisation de son plan stratégique et conformément à l'article 220 de la LIP;

Attendu qu' en vertu de l'article 220.1 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire doit tenir une séance publique d'information à laquelle est invitée à participer la population;

Attendu qu' un avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de cette séance a été donné à la population au moins 15 jours avant sa tenue, soit le 29 novembre 2017;

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

d'accepter le rapport annuel de l'année scolaire 2016-2017 de la Commission scolaire de Portneuf;

de transmettre une copie dudit rapport au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC52/17-18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC53/17-18

10.1 FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS

Considérant que la Commission scolaire de Portneuf, tout comme 67 autres commissions scolaires au Québec, est visée par l'action collective sur les contributions financières exigées aux parents autorisée par la Cour supérieure le 6 décembre 2016;

Considérant que les fondements juridiques de l'Action collective sur les frais exigés des parents reposent notamment sur la *Loi sur l'instruction publique* et les règlements applicables pouvant être modifiés uniquement par l'Assemblée nationale ou le gouvernement, sur proposition du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant que l'action collective a des implications financières importantes pour la Commission scolaire de Portneuf et qu'elle pourrait remettre en question la qualité et la diversité des services éducatifs dispensés aux élèves du territoire;

Considérant que les conclusions juridiques de l'Action collective pourraient mettre en péril certains programmes de l'école publique favorisant la persévérance et la réussite scolaires, questionnant le financement de l'école publique;

Considérant la réflexion nécessaire sur les pratiques souhaitées et sur le mode de financement de celles-ci, à laquelle la Commission scolaire de Portneuf est désireuse de participer activement;

Considérant qu' il est impératif et urgent que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'implique activement à la recherche d'une solution financière et législative dans ce dossier,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

De demander au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de s'impliquer activement à la recherche d'une solution financière et législative en lien avec l'action collective présentée à l'encontre de 68 commissions scolaires du Québec, et ce, dans un souci de maintien et de développement de l'école publique.

De transmettre la présente résolution aux présidents des 67 autres commissions scolaires concernées par l'action collective sur les contributions financières exigées des parents ainsi qu'à la Fédération des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC54/17-18

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la commissaire Johanne Minville propose la levée de la séance à 21 h 00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTRES SUJETS :

3.2 Suivi du procès-verbal du conseil des commissaires

M. Luc Galvani, directeur général, commente le document qui fait état du suivi accordé aux décisions du conseil des commissaires.

4.1 Questions et correspondance des élèves

Aucune

4.2 Questions et correspondance du public

Aucune

5.1 Intervention des représentants du comité de parents

La prochaine rencontre du comité de parents se déroulera le 22 janvier 2018 et celle du comité EHDAA le 29 janvier 2018.

11.1 Impôt

Monsieur David Montminy fait un retour sur le dernier conseil général de la FCSQ où il fut question du projet de modification à la non-imposition d'une partie du traitement des frais de déplacement des commissaires.

11.2 Taxe scolaire

Monsieur David Montminy fait le point sur le projet de loi 166 du ministère sur la taxe scolaire.

12.1 Récréations

Madame Marie-Claude Deschênes fait un retour sur les rumeurs véhiculées dans les médias concernant les récréations.

DOCUMENTS REMIS :

3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions ;

6.1 Rapport annuel 2016-2017.

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE